

POLICE CANTONALE

POLICE DE SURETE

Lausanne, le 20.01.2025

Genre de document	ORDRE DE MISSION		
Sujet / Code	RENOVI SENSIBLE / ZAGREB – CROATIE / DEPA par VOL SPECIAL EQUIPE AU SOL		
Endroit			
Date	MA. 28.01.2025	Horaire	0330
<u>Va à :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborateurs engagés - TARS (par émetteur) 		
<u>Pour information :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Chefs directs des collaborateurs engagés - Chef de la Police de sûreté et son remplaçant - Chef opérationnel de la Gendarmerie - Chef opérationnel de la Police de Sûreté - Chef arrondissement Nord vaudois et adjoint - Chef section Gendarmerie et remplaçant concernés - Chef TER et remplaçant - Chef GM et remplaçant - Responsables CGM-N - OPC - OSS/ROSS - OPG - Sof perm - BPS - DPA - Cellule Planification et Mobilisation (PLANIMOB) - CELOP - CVP - BRP - Secrétariat EM Gendarmerie - Direction communication et relations avec les citoyens (DCRC) - Division accompagnement au travail (DAcT) - Secrétariat Police de sûreté (SPS) 		

10/01/2025 07:34

1. ORIENTATION

1.1 Affaire/événement, situation et développement possible

Le 26.11.2024, le Service de la Population du canton de Vaud (ci-après nommé SPOP) nous adressait une réquisition visant à organiser, pour le 28.01.2025, le rapatriement au départ de Zurich pour Zagreb/Croatie, d'une famille de six personnes, dans le cadre des Accords de Dublin.

La famille est composée du père, M. (44 ans), de la mère, née le (28 ans), d'une fille, née le (12 ans), d'une fille, née le (9 ans), d'une fille, née le (7 ans), d'une fille, née le (1 an).

Cette famille réside à

La famille est inconnue des services de police.

1.1.1 Etat de santé de la famille

Madame est sujette à des problèmes de santé selon l'évaluation faite par Medichelp. Le rapport médical a été transmis par le médecin directement à OSEARA. L'évaluation faite par OSEARA montre cependant que le transfert est possible. Pas de problème médical connu pour le père de famille et les enfants.

1.1.2 Procédure d'asile de la famille

21.09.2024 : la famille a déposé une demande d'asile.

24.10.2024 : le SEM refuse la demande et prononce un renvoi de Suisse vers la Croatie.

06.11.2024 : entrée en force de la décision.

13.11.2024 : un entretien de départ a été mené par le SPOP le 13 novembre 2024 au CFA de Vallorbe. La famille a refusé de collaborer.

26.11.2024 : réquisition du SPOP visant à l'organisation du VS à destination de Zagreb

28.01.2025 : date du vol pour leur transfert vers la Croatie

Le délai de transfert Dublin est fixé au 22.04.2025.

Aucune aide financière au retour ne sera octroyée à la famille (procédure DUBLIN). Le Service social international (SSI) a été informé du transfert de cette famille en vue de l'organisation de l'accueil et du suivi en Croatie.

1.2 Menace / partie adverse

Cette famille refuse son transfert vers la Croatie et il faut s'attendre à ce qu'elle cherche à utiliser des mesures extrêmes pour interrompre son renvoi (automutilation, résistance active/passive, agressivité extrême face au personnel présent). Bien qu'elle puisse avoir développé des contacts avec les autres résidents du centre, la probabilité d'une opposition reste limitée vu la configuration des lieux () et le peu de temps depuis lequel cette famille se trouve en Suisse. Au surplus, nous pourrions nous appuyer sur la sécurité lors de l'intervention.

Selon les renseignements en notre possession, cette famille n'est pas spécifiquement soutenue par les associations de défense des migrants.

10/01/2025 07:34

1.3 Propre mission

Il s'agit de :

- Interpeller les membres de la famille au () en assurant leur propre sécurité et celle du personnel engagé.
- Organiser la conduite à l'aéroport de Zurich dans le délai imparti, en vue du transfert vers la Croatie par vol spécial.
- Assurer la prise de décision sur place en fonction de l'évolution de la situation, en concertation avec le chef de la police de sûreté ou l'officier EM désigné, ainsi que du représentant du SPOP.
- Informer en temps réel le PCE BMRI de l'évolution de la situation.

1.4 Appuis / Personnes externes

Quatre personnes externes à la Police cantonale vaudoise seront présentes dès le début de la mission. Il s'agit d'un représentant du SPOP (), de deux interprètes en langue farci (), d'un accompagnant médical de RDNWS AG en la personne . et de ! , observatrice de la CNPT.

2. MISSIONS

2.1. Responsable du dossier,

2.1.1. Dans une première phase

- Conduit les opérations en concertation avec le responsable BMRI sur place.
- Dès le début de l'intervention, s'assure que tous les membres de la famille soient présents.
- Prévoit, au besoin, la subsistance et le matériel (sièges réhausseurs adaptés) nécessaire pour le trajet.

2.1.2. Dans une seconde phase

- Organise l'attente à l'aéroport de Zurich (TOR 130) avant la prise en charge des DEPA par les agents d'escorte ou le personnel de l'aéroport.

2.2. Responsable des LOG, l

- Contrôle la tenue des LOG au fur et à mesure de l'avancement des opérations.
- S'assure que la validation par RDNWS AG (pour toute la famille) du transfert à l'aéroport soit mentionnée et visée dans les LOG (« fit to drive »). Il en va de même à l'aéroport pour la capacité au vol de la famille (« fit to fly »).
- S'assure que la validation soit consignée dans les LOG de chaque membre de la famille.

2.3. PCE BMRI, ,

- A 0320, prend en charge à la réception du CB, le représentant du SPOP, le représentant de RDNWS AG, le la représentant.e de la CNPT et les interprètes.
- Relève les immatriculations des véhicules des personnes externes impliquées dans l'opération parkés sur le site et les transmet à la réception du CB.
- Avise la CVP du début de l'engagement.
- Exploite le PCE.
- Tient en temps réel un journal des opérations, lequel sera joint au .

2.4. Responsable Groupe 1, Γ

- + + (chauffeur) + ,
- Prend un détecteur de métaux et des sacs à effets (sacs « bazar ») à la BMRI.

- Au terme de la donnée d'ordre, prend en charge le représentant de RDNWS AG.
- Sur ordre, se déplace en convoi au C
- Sur ordre, pénètre dans la chambre et interpelle N (père).
- Procède à la fouille de sécurité de l'intéressé, également au moyen du détecteur de métaux, à l'arrivée et au départ du logement ou à tout autre moment nécessitant cette mesure.
- Prépare les bagages de l'intéressé, enlève tous les documents d'asile, étiquette les bagages et prépare le départ.
- Escorte l'intéressé à l'aéroport de Zurich (TOR 130) dans le véhicule attribué et en assure la garde jusqu'à sa prise en charge par l'escorte aérienne ou l'organisation sol ZRH.
- Établit un LOG détaillé et exhaustif dès l'arrivée au domicile de la famille.

2.5. Responsable Groupe 2,

- Au terme de la donnée d'ordre, prend en charge le la représentant.e de la CNPT.
- Sur ordre, se déplace en convoi au C
- Sur ordre, pénètre dans la chambre et interpelle A (mère).
- Procède à la fouille de sécurité de l'intéressée, également au moyen du détecteur de métaux, à l'arrivée et au départ du domicile ou à tout autre moment nécessitant cette mesure.
- Prépare les bagages de l'intéressée, enlève tous les documents d'asile, étiquette les bagages et prépare le départ.
- Escorte l'intéressée à l'aéroport de Zurich (TOR 130) dans le véhicule attribué et en assure la garde jusqu'à sa prise en charge par l'escorte aérienne ou l'organisation sol ZRH.
- Établit un LOG détaillé et exhaustif dès l'arrivée au domicile de la famille.

2.6. Responsable Groupe 3, l'

- Au terme de la donnée d'ordre, prend en charge l'interprète.
- Sur ordre, se déplace en convoi au C
- Sur ordre, pénètre dans la chambre et prend en charge la jeune C (12 ans).
- Procède à la fouille de sécurité de l'intéressée, également au moyen du détecteur de métaux, à l'arrivée et au départ du domicile ou à tout autre moment nécessitant cette mesure.
- Prépare avec soin les bagages de l'intéressée, en particulier ses objets personnels, enlève tous les documents d'asile, étiquette les bagages et prépare le départ.
- Escorte l'intéressée à l'aéroport de Zurich (TOR 130) dans le véhicule attribué et en assure la garde jusqu'à sa prise en charge par l'escorte aérienne ou l'organisation sol ZRH.
- Établit un LOG détaillé et exhaustif dès l'arrivée au domicile de la famille.

2.7. Responsable Groupe 4,

- Au terme de la donnée d'ordre, prend en charge l'interprète.
- Sur ordre, se déplace en convoi au C
- Sur ordre, pénètre dans la chambre et prend en charge la jeune C (9 ans).
- Procède à la fouille de sécurité de l'intéressée, également au moyen du détecteur de métaux, à l'arrivée et au départ du domicile ou à tout autre moment nécessitant cette mesure.
- Prépare avec soin les bagages de l'intéressée, en particulier ses jouets et objets personnels, enlève tous les documents d'asile, étiquette les bagages et prépare le départ.
- Escorte l'intéressée à l'aéroport de Zurich (TOR 130) dans le véhicule attribué et en assure la garde jusqu'à sa prise en charge par l'escorte aérienne ou l'organisation sol ZRH.

- Établit un LOG détaillé et exhaustif dès l'arrivée au domicile de la famille.

2.8. Responsable Groupe 5, I (Chauffeur)

- Au terme de la donnée d'ordre, prend en charge l'interprète.
- Sur ordre, se déplace en convoi au
- Sur ordre, pénètre dans la chambre et prend en charge la jeune I (7 ans).
- Procède à la fouille de sécurité de l'intéressée, également au moyen du détecteur de métaux, à l'arrivée et au départ du domicile ou à tout autre moment nécessitant cette mesure.
- Prépare avec soin les bagages de l'intéressée, en particulier ses jouets et objets personnels, enlève tous les documents d'asile, étiquette les bagages et prépare le départ.
- Escorte l'intéressée à l'aéroport de Zurich (TOR 130) dans le véhicule attribué et en assure la garde jusqu'à sa prise en charge par l'escorte aérienne ou l'organisation sol ZRH.
- Établit un LOG détaillé et exhaustif dès l'arrivée au domicile de la famille.

2.9. Responsable Groupe 6, I

- Au terme de la donnée d'ordre, prend en charge l'interprète.
- Sur ordre, se déplace en convoi au
- Sur ordre, pénètre dans la chambre et prend en charge la jeune I (1 ans).
- Procède à la fouille de sécurité de l'intéressée, également au moyen du détecteur de métaux, à l'arrivée et au départ du domicile ou à tout autre moment nécessitant cette mesure.
- Prépare avec soin les bagages de l'intéressée, en particulier ses jouets et objets personnels, enlève tous les documents d'asile, étiquette les bagages et prépare le départ.
- Escorte l'intéressée à l'aéroport de Zurich (TOR 130) dans le véhicule attribué et en assure la garde jusqu'à sa prise en charge par l'escorte aérienne ou l'organisation sol ZRH.
- Établit un LOG détaillé et exhaustif dès l'arrivée au domicile de la famille.

2.10. Véhicules + bagages

- Au terme de la donnée d'ordre, prend possession des clefs des véhicules auprès de la responsable du dossier, selon liste annexée et les distribue aux chauffeurs désignés (Gr. 1 et 5).
- Prends possession du véhicule attribué devant la réception du CB.
- Sur ordre, se déplace en convoi au
- Veille au maintien de l'habitacle des VW T6 VD-99093 et VD-99094 à température adaptée pour accueillir les DEPA, en particulier les enfants.
- Se tient prêt à renforcer les autres groupes pour le chargement des bagages.

3. INDICATIONS PARTICULIERES

3.1. Prise et fin de service

- Mardi 28.01.2025, à 0330, salle de l'Œuf, CB 3.
- Fin de service, sur ordre.

3.2. Donnée d'ordre

- Mardi 28.01.2025, à 0335, salle de l'Œuf, CB 3

3.3. Zone d'attente Aéroport de Zurich (TOR 130)

- À l'arrivée à l'aéroport, l'entier du détachement attendra dans les bus l'ordre d'acheminement dans le local prévu par le personnel de l'aéroport. Les DEPA seront sous la surveillance constante de l'équipe sol jusqu'à la prise en charge par le personnel policier de l'Aéroport de Zurich.

3.4. Mesures de contrainte

- Hormis dans un cas de légitime défense, elles seront appliquées uniquement sur ordre de l'officier présent.

3.5. Participants / groupes / liaisons

- Par téléphone, selon tableau annexé.

3.6. Véhicules

- Répartition selon annexe

3.7. Tenue

- Civile, arme de service (portée de manière non visible), gilet de protection, menottes, brassard, lunettes de protection et gants pare-couteaux.

3.8. Attitude

- Ferme et courtoise. Une absolue discrétion est demandée durant l'opération, notamment concernant les propos tenus.

3.9. Chronotime

- L'horaire du personnel engagé sera saisi par chaque collaborateur-trice, avec la mention d'activité « Renvoi équipe au sol (Re foul) ».

3.10. Débours / Indemnités

- Aucun report dans Chronotime. Ils seront distribués par le PCE, au terme de l'opération.

3.11. PCE BMRI

- CB 3, bureau n° 325.
- Téléphone :

3.12. Mon emplacement

- Sur site ou par téléphone au

Lu et approuvé

Le Chef d'engagement

10/02/2025 10:24